Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

19 décembre 2013 Volume 22 numéro 23 Page 1 sur 1 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

VŒUX DE NOËL

En cette fin d'année, à l'approche de Noël et en ce temps de réjouissances, puissions-nous profiter de tous les moments heureux, et magiques qui nous seront offerts.

Sachez faire le plein d'amour, d'énergies et de beaux souvenirs pour la nouvelle année.

Au nom des membres du Conseil municipal, des employés et en mon nom personnel, je désire souhaiter à la population un Très Joyeux Noël et une Bonne Année 2014

J'aimerais également profiter de l'occasion pour féliciter les nouveaux élus au sein du conseil municipal soient Monsieur Sébastien Charrois, Monsieur Roger Langlois, Monsieur Pierre Dumas, Monsieur Ghislain Deschênes, Monsieur Germain Robichaud et Madame Francine Harton Dubé. Ensemble, nous devrions pouvoir administrer la municipalité efficacement pour le mieux-être de la collectivité.

Je voudrais également remercier les membres du conseil sortants, soient le maire, Monsieur Germain Robichaud, ainsi que les conseillers et conseillères suivantes : Madame Monique Saint-Pierre, Madame Ghislaine Fortin Saint-Pierre, Madame Line Saint-Pierre, Monsieur Michel Paré et Monsieur Marc-André Poulin. Ces personnes ont su assumer leurs responsabilités et mener à bien leurs dossiers respectifs que ce soient la mise en place de la politique familiale, la gestion de la salle communautaire, les loisirs municipaux et principalement le projet de réfection des infrastructures de loisirs, le transport adapté et collectif, la bibliothèque et autres dossiers importants. Soyez fiers de ce que vous avez accomplis et soyez assurés que nous poursuivrons le travail amorcé afin d'améliorer les services à la population et rendre la municipalité de Saint-Aubert attrayante tout en développant la fierté d'y vivre!

Yvon Fournier, maire

OUVERTURE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

Suite à l'octroi d'une importante subvention de Développement Économique Canada, la municipalité en collaboration avec la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Aubert inc., exécute actuellement des travaux de réfection majeurs au Centre des Loisirs afin de le rendre plus fonctionnel et plus attrayant pour la tenue de diverses activités.

Pour cette raison, l'ouverture du Centre des Loisirs de même que l'accessibilité à la patinoire municipale se fera vers le 15 janvier prochain.

Nous sommes désolés pour ce report mais nous sommes assurés que les utilisateurs comprendront que ces travaux visent à offrir, à moindres coûts, une meilleure qualité des installations de loisirs.

Merci de votre compréhension.

Le Comité de gestion du projet de réfection des équipements de loisirs.

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

La bibliothèque Charles-É. Harpe sera fermée à compter du jeudi le 19 décembre 2013 à 21h00 et le service reprendra le mardi le 7 janvier 2014 à 19h00.

Notez que les soirs de tempêtes et de grands froids, le service sera suspendu. Nous vous conseillons de téléphoner avant de vous y rendre au numéro 598-3623.

Au nom de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, nous vous souhaitons à tous un très Joyeux Noël et nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour la nouvelle année. Au plaisir de vous revoir en janvier 2014.

Le Comité de la bibliothèque

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Veuillez prendre note que l'horaire habituelle de la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables s'applique :

- Soit **le lundi pour les secteurs route 204 – 4e Rang – route Bélanger - secteur ouest (du 101 rue Principale ouest à la limite Saint-Eugène) et lac Trois-Saumons** :

RÉCUPÉRATION	ODRURES MÉNAGÈRES
lundi 23 décembre 2013	lundi 30 décembre 2013

- Soit **le mardi pour les secteurs village (rues) et paroisse (3e rang est, rue Principale est, rang des Jumeaux-Pelletier, route Elgin, rue Langlois et du 2 au 98 rue Principale ouest) :**

RÉCUPÉRATION	ORDURES MÉNAGÈRES
mardi 24 décembre 2013	mardi 31 décembre 2013

DISPOSITION DES CENDRES CHAUDES

Nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de déposer des cendres chaudes à même les ordures ménagères. Cette façon de faire peut occasionner des incendies dans le camion servant à ramasser les ordures et endommager considérablement cet équipement.

Nous demandons aux propriétaires de fournaises, de poêles ou de foyers au bois de prendre toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer que les cendres soient complètement refroidies avant de les placer avec les ordures ménagères. Vous pouvez également disposer de ces cendres en les utilisant à titre de fertilisant sur le terrain.

Merci de votre collaboration.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES SUR L'EMPRISE DES CHEMINS MUNICIPAUX

En période hivernale, et ce, en vertu du règlement 404-2011, il est **interdit de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 23h00 à 07h00** lors de la période comprise entre le l5 novembre 2013 et le 15 avril 2014.

Il est également **interdit, en tout temps, de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins à l'entretien de la municipalité lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement**. Une attention particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés.

Le stationnement des véhicules sur la chaussée empêche les employés d'effectuer correctement les opérations de déneigement tout en augmentant les risques d'accrochage et de bris aux véhicules.

Une amende au montant de 30 $ plus les frais, en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué est prévue à tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Veuillez prendre note que la réunion régulière de janvier du conseil municipal se tiendra le mardi 14 janvier 2014 à 20h00 à la salle du conseil, 14 rue des Loisirs.

Nous vous indiquerons, lors de la parution d'un prochain Info-Municipal, la date prévue des autres réunions régulières du Conseil municipal.

ADOPTION DU BUDGET 2014

En raison de la période électorale municipale, les municipalités peuvent prolonger la période de préparation des prévisions budgétaires et adopter le budget de l'exercice suivant au plus tard le 31 janvier.

Le conseil de la municipalité de Saint-Aubert s'est prévalu de cette option et adoptera au plus tard le 31 janvier 2014 le budget de cet exercice.

Ce report d'adoption du budget ne retardera pas l'émission des comptes de taxes municipales et ne modifiera pas également les échéances de versements.

Nous vous transmettrons dans un prochain Info-Municipal, la date d'adoption de ce budget.